

**COMPTE RENDU SOMMAIRE de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
de SAINT GEORGES MONTCOCQ
En date du vendredi 29 avril 2011**

Sous la Présidence de Monsieur Jean Yves LAURENCE, Maire.

Secrétaire de séance : M. LEMARQUAND,

Conseillers présents : P. MAUDUIT, A. TALVAST, G. DUCHEMIN, I. LEBAS, S. LEGROS, A. LEBOURGEOIS, N. BEUVE, P. HENNEQUIN,

Conseillers absents avec pouvoir :

C. STCHEPINSKY pouvoir à Patrick MAUDUIT,

S DAMOVILLE pouvoir à André TALVAST.

Conseillers absents : B. PICAN, JY. BERTRAND, S. L'HOTELLIER.

1. COMMUNE : Approbation du compte administratif 2010 délibération n° 2011 16

L'exécution du budget 2010 fait apparaître un excédent cumulé de **218 604,41 €** qui se détaille comme suit :

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	383 457,01 €	419 342,90 €
	Section d'investissement	78 233,70 €	68 772,96 €
Report exercice antérieur	Section de fonctionnement		195 340,22 €
	Section d'investissement	3 160,96 €	
TOTAL (Réalisation +reports)		464 851,67 €	683 456,08 €
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	383 457,01 €	614 683,12 €
	Section d'investissement	81 394,66 €	68 772,96 €
	TOTAL CUMULE	464 851,67 €	683 456,08 €
	Résultat 2010		218 604,41 €

La section d'investissement présente en fin d'exercice 2010 un déficit qui se chiffre à **12 621,70 €**.

	Crédits ouverts (BP + DM + RAR)	Mandats/Titres émis
DEPENSES	350 211,79 €	78 233,70 €
RECETTES	201 361,46 €	68 772,96 €
Résultat de l'exercice		-9 460,74 €
Déficit reporté	3 160,96 €	
CUMUL	0,00 €	-12 621,70 €

L'ENDETTEMENT

Au 31/12/ 2010 l'endettement en capital de la commune s'élève à **112 402,35 €**.

Le détail du remboursement de la dette s'établit ainsi :

Objet	Année début	Année fin	Montant initial	Reste dû au 1er janvier	Annuité
Extension Mairie + voirie communale	2008	2022	140 000,00 €	105 167,17 €	12 383,21 €
TOTAL				105 167,17 €	12 383,21 €

Objet	CAPITAL	INTERET	ANNUITE de l'exercice
Extension Mairie + voirie communale	7 235,18 €	5 148,03 €	12 383,21 €
TOTAL	7 235,18 €	5 148,03 €	12 383,21 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur le Budget primitif 2010 et les décisions modificatives du même exercice, le Conseil Municipal , à l'unanimité,

1. *donne acte* de la présentation faite des comptes administratifs 2010 tel qu'il apparaît au vu des documents comptables dressés à cet effet.
2. *constate* les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
3. *Reconnaît* la sincérité des restes à réaliser,
4. *Arrête* les résultats définitifs tels que résumés dans les dits documents budgétaires.

2 - COMMUNE : approbation du compte de Gestion 2010 délibération n° 2011 17

Les comptes de la commune ont été rapprochés de ceux du comptable public. Aucune différence n'a été constatée.

1. => Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010, les titres définitifs de créance à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
2. => Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2010 du dit service,
3. => Après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les imputations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
4. => Considérant que les pièces ci-dessus énumérées se rapportent à l'exécution du Budget de la Commune par le receveur municipal,
5. => statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
6. => statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
7. => statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal déclare, à l'unanimité, que les comptes de gestion dressés par le receveur municipal pour l'exercice 2010, n'appellent ni observation, ni réserve.

3 - COMMUNE : affectation de résultats 2010 délibération n° 2011 20

Le Conseil Municipal a délibéré, à l'unanimité, pour l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice de **231 226,11 €** comme suit : 218604,41€ en C/ R 002 et 12 621,70 € en c/ 1068.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de :	231 226,11 €
un déficit de fonctionnement de :	0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	35 885,89 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	195 340,22 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	231 226,11 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	12 621,70 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u> Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00 €
Besoin de financement F (=D+E)	12 621,70 €
AFFECTATION = C (= G+H)	231 226,11 €
1 / Affectation en réserves R1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	12 621,70 €
2 / H Report en fonctionnement R 002 (2)	218 604,41 €
DEFICIT REPORTE D 002(5)	0.00 €

4 - COMMUNE : Subvention 2011 aux associations **délibération n° 2011 22**

Le Conseil Municipal accorde, à l'unanimité des présents, les subventions 2011 comme suit :

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L. 2311-7 du CGCT) B1.6				
FONCTIONNEMENT				Subventions (2)
Article	Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant VOTE le 29/04/ 2011
6554	Transport Scolaire	<i>Syndicat du Transport Scolaire</i>	SYNDICAT	828,30 €
6554				828,30 €
6558	ATESAT	<i>DDE</i>	Organisme d'État	350,00 €
6558				350,00 €
65748	Fonctionnement	<i>A.P.E</i>		2 700,00 €
65748	Fonctionnement	<i>A.S.L.</i>	ASSOCIATION	1 000,00 €
65748	Fonctionnement	<i>ANCIENS COMBATTANTS</i>	ASSOCIATION	150,00 €
65748	Fonctionnement	<i>BRANSGEORGES</i>	ASSOCIATION	600,00 €
65748	Fonctionnement	<i>ESPACE SAINT GEORGES</i>		150,00 €
65748				6 000,00 €
65748	Fond Départemental d'Aide aux Jeunes	<i>FDAJ</i>	CPS FORMATION	194,12 €
65748	Fond Départemental pour Logement et Énergie	<i>FSL - 50 -</i>	CAF CONSEIL GENERAL	506,40 €
65748	NON AFFECTE			699,48 €
65748				6 000,00 €
TOTAL 6554 + 6558 + 65748				7 178,30 €

5 - COMMUNE : BUDGET PRIMITIF 2011 **délibération n° 2011 23 + délibération n° 2011 24**

a) Amortissement. **délibération n° 2011 23**

Depuis 2005 nous avons réalisé des immobilisations incorporelles liés aux frais de réalisation de documents et d'études d'urbanisme.

Certaines de ces immobilisations ont été suivies de travaux mais d'autres non, donc nous nous devons de les amortir.

Je vous propose :

1/ d'amortir sur 5 ans le compte 202 d'un montant de 51 527,64 € sur le compte 2802/040

Année	2011	2012	2013	2014	2015	AMORTISSEMENT REALISE SUR 5 ANS
Montant en € au compte 2802/040	10305,52€	10305,52€	10305,52€	10305,52€	10305,56€	51527,64€

2/ d'amortir cette année le compte 203 d'un montant de 3 171,79 € sur le compte 2803/040

Année	2011	AMORTISSEMENT
Montant en € au compte 2803/040	3171,79€	3171,79€

Le conseil municipal, après avoir délibéré, a voté pour, à l'unanimité.

b) BUDGET PRIMITIF 2011 *délibération n° 2011 24*

Le budget primitif 2011 est équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de : **1 096 588,82€**

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	738 918,86	738 918,86
INVESTISSEMENT	357 669,96	357 669,96
TOTAL	1 096 588,82	1 096 588,82

LA FISCALITE

L'équilibre du budget primitif 2011 est obtenu en maintenant **le taux des 3 taxes au même niveau** que celui de 2010. Ces taux sont inchangés depuis 1996.

La recette fiscale s'élève à **167 081,00 €**, en augmentation de **3,25%** par rapport à 2010 pour ce qui est des **3 taxes** (habitation, foncier bâti et foncier non bâti)

Détail du produit fiscal

	Année 2010			Année 2011			Evolution du produit fiscal
	Base	Taux	Produit fiscal	Base	Taux	Produit fiscal	
Taxes d'habitation			82 333			85 668	4,05%
Impôts	1 321 928	5,72%	75 614	1 372 000	5,72%	78 478	3,79%
Allocations compensatrices			6 719			7 190	7,01%
Taxe foncier bâti			69 394			71 178	2,57%
Impôts	846 865	8,00%	67 749	869 700	8,00%	69 576	2,70%
Allocations compensatrices			1 645			1 602	-2,61%
Taxe foncier non bâti			22 335			22 913	2,59%
Impôts	86 525	21,33%	18 456	89 200	21,33%	19 026	3,09%
Allocations compensatrices			3 879			3 887	0,21%
				<i>sous total 3 taxes</i>		167 081	
Taxe professionnelle			0			160	
Impôts	0	5,45%	0	0	5,45%	0	
Allocations compensatrices			0			160	
TOTAL FISCALITE			174 062			179 920	3,37%
Impôts			161 819	<i>sous total 4 taxes</i>		167 081	3,25%
Allocations compensatrices			12 243			12 839	4,87%

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT au BP 2011 s' élèvent à **738 918,86 €**

	BP 2010	CA 2010	BP 2011
Charges à caractère général	233 382,73	149 136,53	228 729,35 €
Charges de personnel	160 600,00	191 410,00	196 464,00 €
Autres charges de gestion courantes	43 460,00	37 169,28	37 478,30 €
Charges financières	6 953,71	5 739,77	4 816,66 €
Atténuation de produits	0,00	0,00	111 402,00 €
<i>Écriture ordre équilibre en recette investissement</i>			13 477,31 €
Virement à la section d'investissement 023	50 261,78		146 551,24 €
TOTAL	541 769,60	383 455,58	738 918,86 €

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT au BP 2011 s' élèvent à **738 918,86 €**

	BP 2010	CA 2010	BP 2011
Excédent début exercice	195 340,22	195 340,22	218 604,41
Atténuation de charges	10 802,00	11 539,94	10 000,00
Produits de services	52 980,76	51 079,54	47 380,00
Impôts et taxes	201 959,00	199 920,00	282 309,00
Les dotations de l'État	137 156,00	140 137,68	164 092,40
Autres produits de gestion courante	15 000,00	16 572,40	15 110,00
Produits financiers		10,10	10,00
Produits exceptionnels		83,24	1 413,05
TOTAL	613 237,98	614 683,12	738 918,86

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT s'élèvent à **357669,96 €**

	BP 2010	BP 2011	Observations
Immobilisations incorporelles	44 500,00	32 175,00	
Immobilisations corporelles	32 116,46	47 030,00	
Opérations d'équipement	253506,09	255 668,00	
Remboursement d'emprunt	20 089,24	7 566,55	
TOTAL	350 211,79	342 439,55	
<i>Écriture d'ordre</i>		2608,71	<i>Voir recettes investissement</i>
Déficit 2009 reporté D001		12 621,70	
Total		357 669,96	

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT s'élèvent à **357669,96 €**

	BP 2010	BP 2011	Observations
Subventions d'investissement	81 543,00	48 569,00	
Emprunts et dettes assimilées	90 000,00	120 000,00	
Dotations et fonds de réserves	29 818,46	26463,70	
<i>Écritures d'ordre : frais étude</i>		2608,71	<i>Voir dépenses investissement (voirie)</i>
<i>Écritures d'ordre : frais étude</i>		13477,31	<i>Voir dépenses fonctionnement (étude)</i>
Virement de la section de fonctionnement 021	144 811,29	146551,24	
TOTAL	346 172,75	357 669,96	

6 - CCAS : approbation du compte administratif 2010 délibération n° 2011 18

L'exécution du budget 2010 fait apparaître un excédent cumulé de **9 896,46 €**.

		Dépenses	Recettes
Réalisations de 2010	Section de fonctionnement	1 755,14 €	1 158,68 €
		+	+
Report de l'exercice 2009	Section de fonctionnement	0	10 492,92 €
TOTAL (Réalisation +reports)		1 755,14 €	11 651,60 €

Résultat cumulé	TOTAL CUMULE	-1 755,14 €	11 651,60 €
	Résultat 2010	9 896,46 €	

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives des exercices considérés,

1. *lui donne acte* de la présentation faite des comptes administratifs 2010 tel qu'il apparaît au vu des documents comptables dressés à cet effet.
2. *constate* les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
3. *Reconnaît* la sincérité des restes à réaliser,
4. *Arrête* les résultats définitifs tels que résumés dans les dits documents budgétaires.

Le Conseil d'Administration du CCAS vote pour à l'unanimité des présents.

7 - CCAS : approbation du compte de Gestion 2010 délibération n° 2011 19

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010, les titres définitifs de créance à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2010 du dit service,
- Après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les imputations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant que les pièces ci-dessus énumérées se rapportent à l'exécution du Budget de la Commune par le receveur municipal,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, le CONSEIL D'ADMINISTRATION DECLARE que les comptes de gestion dressés par le receveur municipal pour l'exercice 2010, n'appellent ni observation, ni réserve.

Le Conseil d'administration vote pour à l'unanimité des présents.

8 - CCAS : affectation de résultats 2010 délibération n° 2011 21

Le Conseil Municipal a délibéré, à l'unanimité, pour l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice de 9 896,46€ comme suit : 9 896,46 € en C/R 002

Jean-Yves LAURENCE,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de : 9 896,46 €
un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-596,46 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	10 492,92 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	9 896,46 €
D Solde d'exécution d'investissement D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	0.00 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00 €
Besoin de financement F (=D+E)	0.00 €
AFFECTATION = C (= G+H)	9 896,46 €
1 / Affectation en réserves R1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2 / H Report en fonctionnement R 002 (2)	9 896,46 €
DEFICIT REPORTE D 002(5)	0.00 €

9 - CCAS : BUDGET PRIMITIF 2011 délibération n° 2011 25

Le budget primitif 2011 qui vous est présenté est équilibré à hauteur de : **11 146,46€**

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	11 146,46 €	11 146,46 €

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT au BP 2011 s' élèvent à **11 146,46 €**

	BP 2010	CA 2010	BP 2011
Charges à caractère général	800,00 €	<i>111,05 €</i>	1 227,46 €
Charges de personnel	3 200,00 €	<i>119,00 €</i>	2 119,00 €
Autres charges de gestion courantes	7322,92 €	<i>1525,09 €</i>	7800,00 €
TOTAL	11 322,92 €	1 755,14 €	11 146,46 €

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT au BP 2011 s' élèvent à **11 146,46 €**

	BP 2010	CA 2010	BP 2011
EXCEDENT exercice antérieur	10 492,92 €		9 896,46 €
Produits des services	830,00 €	<i>1 158,68 €</i>	1 250,00 €
TOTAL	11 322,92 €	1 158,68 €	11 146,46 €

**10 - PLU : appel du jugement du tribunal administratif du 18 février 2011
délibération n° 2011 13 + délibération n° 2011 14**

- *Le 19 avril 2011, la mairie a reçu par lettre recommandée avec accusé de réception un recours en appel porté par l'EARL du Clos Quentin et Gérard MARIE contre la commune contre le jugement rendu le 18 février 2011 par le Tribunal administratif de Caen relatif sur le plan local d'urbanisme.*

Le conseil municipal, après avoir délibéré, a voté pour, à l'unanimité, autoriser M. le Maire à ester en justice auprès de la cour administrative de Nantes, pour la requête du GAEC du clos Quentin et Gérard MARIE contre la commune; désigner la société d'avocats au barreau de Paris LE SOURD DESFORGES pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance et pour donner l'autorisation au maire de signer tous documents nécessaires à la conduite de ce dossier.

- *Le 26 mars 2011, la mairie a reçu par lettre recommandée avec accusé de réception un recours porté par l'EARL du Clos Quentin et Gérard MARIE contre la commune, formulé auprès du Tribunal administratif de Caen relatif au permis de construire modificatif N° PC 050 475 09 W 0016-1 délivré le 24 janvier 2011, à Logimanche pour la construction de 8 logements HLM.*

Le conseil municipal, après avoir délibéré, a voté pour, à l'unanimité, autoriser M. le Maire à ester en justice auprès du tribunal administratif, pour la requête du GAEC du clos Quentin et Gérard MARIE contre la commune; désigner la société d'avocats au barreau de Paris LE SOURD DESFORGES pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance et donner l'autorisation au maire de signer tous documents nécessaires à la conduite de ce dossier.

11 - Création d'une zone 30 km /h

La fréquentation piétonne dans le bourg nécessite un renforcement de la sécurité routière. Une zone de limitation de la vitesse à 30 km/h pourrait ainsi être mise en place dans les rues de Bransgore, du Verger, du Pressoir et du Jardin.

Le conseil municipal se montre favorable à la création d'une telle zone et charge la commission voirie de réfléchir à cet aménagement.

12 - Convention Véolia / Communauté d'Agglomération / Commune **délibération n° 2011 15**

Lors de sa séance du 29 mars 2011, Saint Lô Agglomération a évoqué la mise en place d'un système de télé-relève des compteurs d'eau par Véolia. La transmission des données implique la pose de dispositifs appelés « répéteurs » sur les mâts d'éclairage public (dimension : 15cm x 6 cm) et fonctionnent avec des piles au lithium. L'installation de ces dispositifs nécessite l'agrément des communes.

La communauté d'Agglomération propose une convention entre Véolia., la communauté d'agglomération et la commune de St Georges Montcocq en tant qu'hébergeur

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'agréer cette convention. **Le conseil municipal, après avoir délibéré, a voté pour, à l'unanimité, et donne l'autorisation au maire de signer tous documents nécessaires à la conduite de ce dossier.**

13. QUESTIONS DIVERSES

1) Correspondant défense.

M. Patrick HENNEQUIN est désigné pour être correspondant défense en remplacement de M. Benoit PICAN.

2) Syndicat du transport scolaire

Au vu du compte rendu de la réunion du 31 mars dernier du syndicat intercommunal pour le transport des élèves du canton de Saint-Lô et en raison du transfert de la compétence transport scolaire au département, le conseil municipal souhaite connaître les activités du syndicat intercommunal. Un courrier sera envoyé.

3) Stationnement rue de la Cabale

Le stationnement dans le haut de la rue de la Cabale pose des problèmes de sécurité. Le conseil municipal demande à la commission voirie de réfléchir à son aménagement.